



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ISÈRE

Direction départementale des Territoires  
Service Aménagement Sud Est  
Pôle Urbanisme et Planification

ARRETE n° 2016

Prescrivant l'ouverture de l'enquête publique et organisant la consultation des propriétaires concernant le projet de création de l'association foncière pastorale autorisée de MIZOËN

Le Préfet de l'Isère  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

- VU** le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L135-1 à L 135-12 et R135-2 à R135-9 ;
- VU** l'ordonnance n°2004-632 du 1<sup>er</sup> juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires ;
- VU** le décret d'application n°2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance n°2004-632 du 1<sup>er</sup> juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires ;
- VU** la délibération du 30 octobre 2015 du conseil municipal de la commune de Mizoën concernant la mise en œuvre de la procédure administrative relative au projet de création de l'association ;
- VU** la délibération du 8 février 2016 par laquelle la commune de Mizoën s'engage à acquérir les biens dont les propriétaires opéraient pour le délaissement de leurs parcelles comprises dans le périmètre de l'association;
- VU** le dossier de demande de création de l'association foncière pastorale de Mizoën présenté par la commune de Mizoën et comprenant le projet de statuts, la liste des parcelles, une notice de présentation du projet, le bulletin de consultation adressé aux propriétaires relatif à l'adhésion ou au refus d'adhérer au projet de création de ladite association et la carte du périmètre de la future Association Foncière Pastorale ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Isère ;

**ARRÊTE**

**Article 1:** Il sera procédé à une enquête publique du **lundi 29 février au lundi 21 mars 2016 inclus** sur le territoire de la commune de Mizoën. Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Mizoën.

Cette enquête portera notamment, sur le projet de création de l'association foncière pastorale autorisée de Mizoën située sur la commune de Mizoën et ayant pour objet :

- d'assurer ou de faire assurer la mise en valeur et la gestion des parcelles à destination pastorale, incluses dans son périmètre
- d'assurer l'aménagement, l'entretien et la gestion des ouvrages collectifs à caractères agricoles et pastoraux ainsi que l'amélioration et la protection des sols ;

**Article 2:** M. Michel PUECH, consultant en environnement, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique. Mme GUIGUE Agnès, ingénieur écologue, consultante en environnement, est désignée en qualité de commissaire-enquêteur suppléante.

**Article 3:** Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations tant des propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre que toute autre personne intéressée, seront déposées en mairie de Mizoën aux heures habituelles d'ouverture au public soit :

le lundi et le jeudi de 14h à 18h

**Article 4:** Le commissaire enquêteur recevra les déclarations des intéressés sur la constitution de l'association:

**à la mairie de Mizoën :**

le mardi 22 mars 2016: de 10h à 12h et de 13h30 à 17h

le mercredi 23 mars 2016 : de 10h à 12h et de 13h30 à 17h

le jeudi 24 mars 2016 : de 10h à 12h et de 13h30 à 17h

**Article 5 :** Après avoir clos et signé le registre d'enquête, le commissaire enquêteur transmettra à la Direction départementale des territoires son rapport contenant ses conclusions motivées et précisant si elles sont favorables ou non à la constitution de l'association ainsi que le dossier d'enquête. Ces opérations devront être terminées dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête.

**Article 6:** Une copie du rapport dans lequel le commissaire enquêteur énonce ses conclusions motivées est déposée à la mairie de Mizoën pour être tenue à la disposition du public. Une copie du même document est, en outre, déposée à la Direction départementale des territoires - Service Aménagement Sud Est - PUP 17 boulevard Joseph Vallier 38000 GRENOBLE.

Toute personne physique ou morale concernée peut demander communication des conclusions du commissaire enquêteur.

**Article 7:** L'assemblée constitutive, constituée de l'ensemble des propriétaires concernés, est consultée par écrit. Les intéressés sont invités à faire connaître leur adhésion ou leur refus d'adhésion, **au plus tard le 21 avril 2016** (le cachet de la Poste faisant foi), par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à la Direction Départementale des Territoires Service SASE- PUP 17 boulevard Joseph Vallier BP 45 38040 Grenoble cedex 09.

Les propriétaires qui n'auraient pas fait connaître leur opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception **au plus tard le 21 avril 2016** seront réputés favorables à la création de l'association.

**Article 8:** Le présent arrêté sera affiché dans la commune de Mizoën.

Un extrait sera inséré dans le journal «Le Dauphiné libéré». Il précisera les dates d'ouverture et de clôture de l'enquête, les lieux du dépôt des pièces du dossier et des registres destinés à recevoir les observations, les horaires d'ouverture au public de la mairie de Mizoën, les dates de la consultation écrite de l'assemblée constitutive en précisant les conséquences de l'abstention des propriétaires consultés.

**Article 9:** La notification écrite des pièces du dossier et de la consultation écrite de l'assemblée constitutive sera faite à chacun des propriétaires au plus tard dans les cinq jours qui suivront l'ouverture de l'enquête.

**Article 10** : Le Secrétaire Général de la Préfecture, la Directrice départementale des territoires et le maire de Mizoën sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Grenoble, le **12 FEV. 2016**  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général

  
Pour le Préfet, par délégation  
le Secrétaire Général  
**Patrick LAPOUZE**

